



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU PLESSIS-BOUCHARD
Département du Val d'Oise / Arrondissement d'Argenteuil

Séance du Jeudi 14 Mars 2019

OBJET :
MODIFICATION N°5 DU
PLU DE LA VILLE

Publication ou notification le :

18 mars 2019

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 14 mars à 21 heures, le Conseil Municipal du PLESSIS-BOUCHARD légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur LAMBERT-MOTTE, Maire et Conseiller Départemental.

Présents : M. LE BEL, Mme JÉZÉQUEL, Mme CARTIER, M. JOURNO, Mme GILLES, Mme DERCY, M. DERVEAUX **Adjoints-** Mme FEUILLARD, M. NÉRÔME **Conseillers Municipaux délégués -** ~~Mme LE DUÉDAL~~, M. FAURY, M. RUDLOFF, ~~M. DENIS~~, Mme GADOIS, M. GUÉRY, ~~M. BRUNIER~~, ~~M. SOARÈS~~, Mme BOUAÏCHA, M. MÉRIEN, Mme. ROUSSEAU, Mme NESPOULOUS, ~~Mme BRILLE~~, M. VANNOSTAL, Mme LEFÈBVRE, M. GANDRILLON, Mme ETTAOUIR, ~~M. OGER~~, ~~M. CHAUMERLIAC~~, **Conseillers Municipaux**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Mme DERCY représentée par M. JOURNO
Mme LE DUÉDAL représentée par Mme GILLES
M. FAURY représenté par M. LAMBERT-MOTTE
M. DENIS représentée par Mme GADOIS
M. BRUNIER représenté par M. LE BEL
Mme BRILLE représentée par Mme NESPOULOUS

Absents : M. SOARÈS, M. OGER, M. CHAUMERLIAC

Secrétaire : Mme LEFÈBVRE

Sous-préfecture d'Argenteuil

19 MAR. 2019

ARRIVEE

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L.153-43,
Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R. 123-9 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2012 de la commune du Plessis-Bouchard approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Plessis-Bouchard,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 2013 de la commune du Plessis-Bouchard approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Plessis-Bouchard,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2015 de la commune du Plessis-Bouchard approuvant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 mars 2017 de la commune du Plessis-Bouchard approuvant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2018 de la commune du Plessis-Bouchard approuvant la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'arrêté municipal n°2018-277 en date du 21 novembre 2018 soumettant la modification du Plan Local d'Urbanisme à l'enquête publique,
Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme en date du 5 mars 2019,
Considérant les pièces du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme soumises à enquête,
Considérant les avis formulés des Personnes Publiques Associées,
Considérant le rapport d'enquête et les conclusions et avis de Madame la commissaire enquêteur dans son rapport en date du 14 février 2019,
Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme a été ajusté pour tenir compte des projets municipaux en cours,

Considérant que la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme,

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

DIT que, conformément à l'article L.153-22 du Code de l'urbanisme, la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Plessis-Bouchard approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie – 3bis, rue Pierre Brossolette – BP 30029 – LE PLESSIS-BOUCHARD – 95131 FRANCONVILLE CEDEX aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme, ainsi qu'à la Préfecture du Val-d'Oise.

DIT que la présente délibération sera exécutoire après réception de la délibération d'approbation en Préfecture et accomplissement des mesures de publicité.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Le Maire

Conseiller Départemental

Gérard LAMBERT-MOTTE



Sous-préfecture d'Argenteuil

19 MAR. 2019

ARRIVEE